Le 17 novembre 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2026

Par lettre en date du mardi 17 novembre, M. Xavier IACOVELLI, Président du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, a demandé le retrait de l'ordre du jour réservé à son groupe du mercredi 9 décembre de la proposition de loi relative à la création de l'établissement public local « Société réunionnaise des grands projets », et l'inscription, en remplacement, d'un débat, sous forme de discussion générale, sur le thème : « La crise des sargasses dans les Caraïbes. Quelle gouvernance et quels moyens pour une gestion efficace face à l'urgence sanitaire et environnementale ? ».

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mercredi 9 décembre s'établit comme suit :

PROJET DE LOI DE FINANCES

Mercredi 9 décembre 2026

À 11 heures

- Éventuellement, sous réserve de sa transmission, suite du projet de **loi de finances** pour **2027** (A.N., n° 3210)

=> Éventuellement, **examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite et fin)**

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 9 décembre à 11 heures

À 16 h 30

- Sous réserve de sa transmission, projet de **loi de finances** pour **2027** (A.N., n° 3210)

=> **Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2027**

• Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

• Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 8 décembre à 15 heures

• Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mercredi 9 décembre à 12 h 30

=> **Scrutin public à la tribune de droit***

SEMAINE SÉNATORIALE

À l'issue du vote sur le PLF et au plus tard à 18 h 45 et le soir jusqu'à 00 h 15

(Ordre du jour réservé au groupe RDPI)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la **charge fiscale** de la **pension alimentaire** (n° 31, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 1er décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 décembre à 15 heures

- Débat sur le thème : « La **crise** des **sargasses** dans les **Caraïbes**. Quelle **gouvernance** et quels **moyens** pour une gestion **efficace** face à l' **urgence sanitaire** et **environnementale** ? »

- Temps attribué au groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 8 décembre à 15 heures